



# Après la classe de 3<sup>ème</sup>

**Antoine BERTEL**

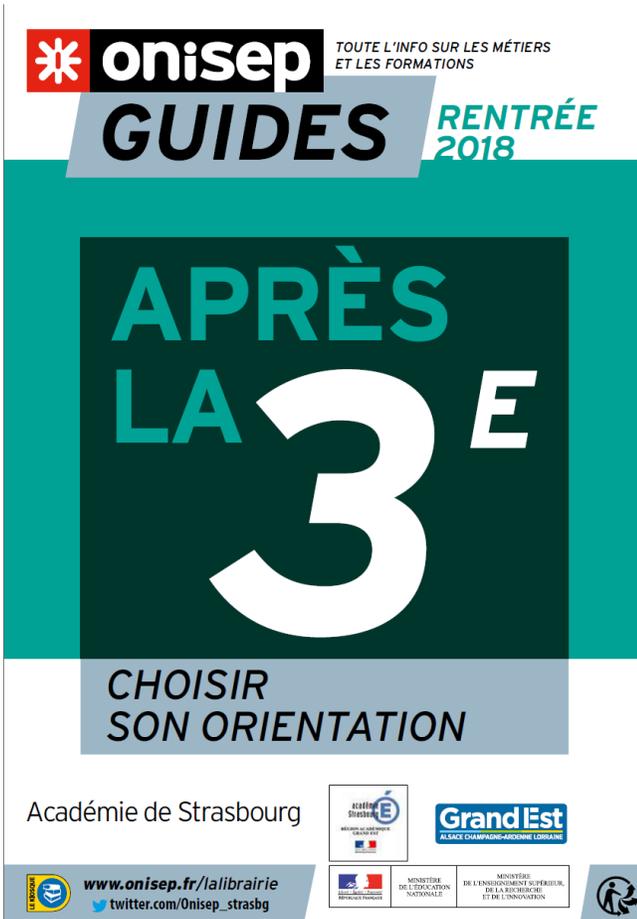
**Psychologue de l'Education Nationale-Conseil en orientation**

**Permanences au collège Poincaré**

**Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**

(Prise de rendez-vous à la vie scolaire)

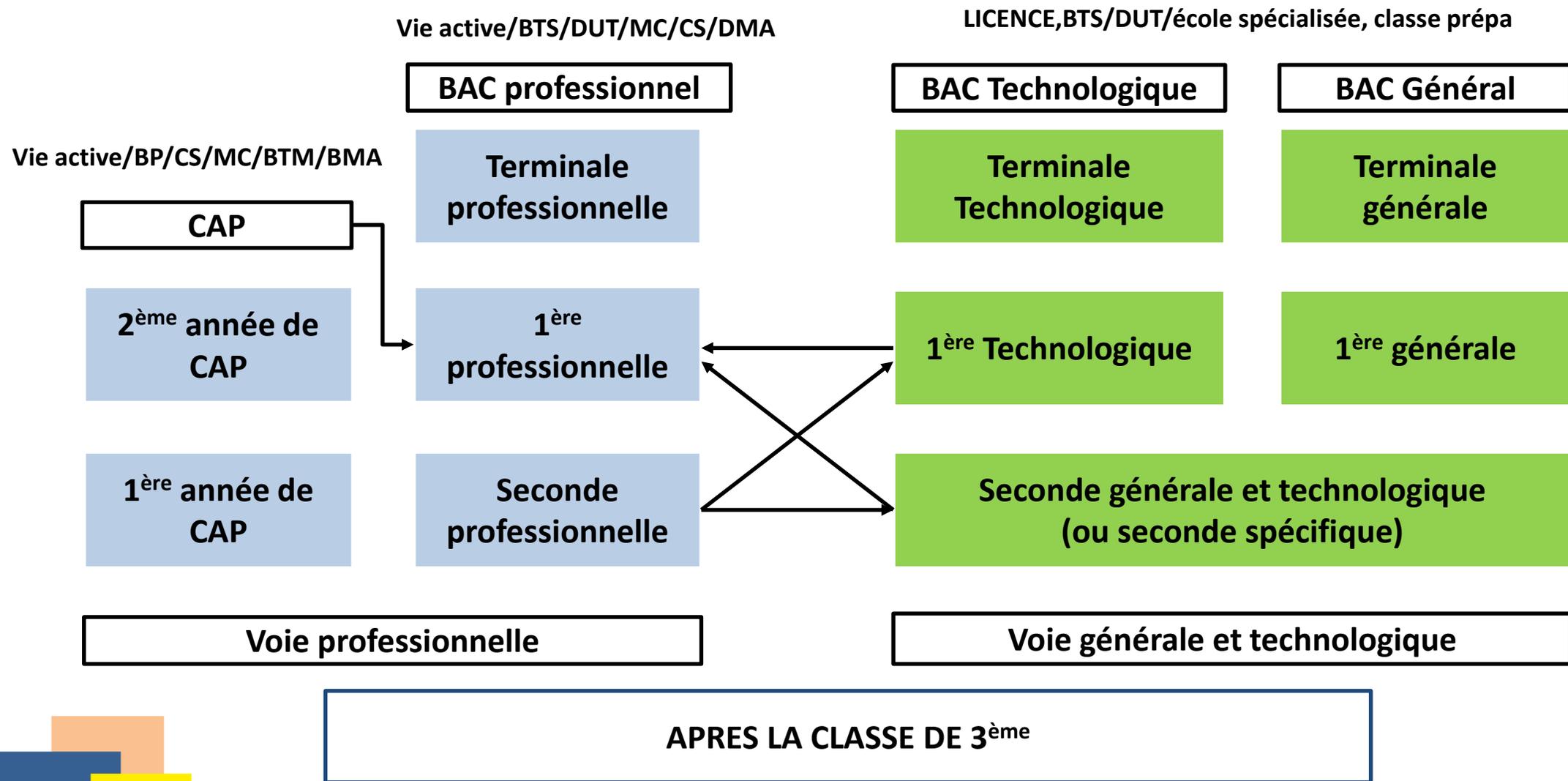
Possibilité de rencontrer avec ou sans rendez-vous  
un(e) Psy-EN – Conseiller(e) d'orientation  
Au Centre d'Information et d'Orientation de Saverne,  
16 Rue du Zornhoff, 67700 Saverne  
du lundi au vendredi (ouvert durant les congés scolaires)  
03 88 91 14 94



A retrouver sur <http://www.onisep.fr/>



# Quoi faire après la classe de 3<sup>ème</sup>?





# LA VOIE PROFESSIONNELLE

# La voie professionnelle: CAP et BAC PRO

## Statut scolaire (en lycée professionnel)

- Enseignements généraux: Français, HG, LV, sciences, arts, accompagnement personnalisé,...
- Enseignements professionnels dans l'établissement et formation en milieu professionnel avec des semaines de stages (entre 1 et 2 mois/an)
- Procédure d'affectation académique

## Statut apprenti (en Centre de Formation pour Apprenti – CFA)

### Principe d'alternance:

- Enseignements généraux, techniques et pratiques au CFA
- Formation par l'employeur (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage)
- Il faut signer un contrat d'apprentissage
- Jeunes de 16 ans révolus ou 15 ans (au maximum le 31 décembre de l'année scolaire suivant la sortie de 3<sup>ème</sup> ) et avoir fini le cycle.

# La voie professionnelle

Les formations dans les établissements de Saverne:

## LYCEE PROFESSIONNEL JULES VERNE

BAC PRO Métiers de la relation client

BAC PRO Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

BAC PRO métiers de l'électricité et de ses environnements connectés.

BAC PRO Maintenance des équipements industriels

BAC PRO Technicien d'usinage

BAC PRO Technicien fabrication bois

CAP CIP/ATMFC/APR/Menuisier

## LYCEE POLYVALENT DU HAUT-BARR

BAC PRO Microtechniques

BAC PRO plastiques et composites

## CFA du LP JULES VERNE

CAP Boulanger

CAP Coiffure

CAP Employé de vente

CAP Installateur thermique

CAP Installateur sanitaire

CAP Maintenance des véhicules

CAP Marbrier du Bâtiment

CAP Menuisier fabricant de menuiserie

## CFA du LP JULES VERNE (suite)

CAP Menuisier installateur

CAP Pâtissier

CAP peintre applicateur de revêtement

CAP Poissonnier

CAP Tailleur de pierre

BAC PRO Métiers du commerce

BAC PRO Maintenance des véhicules

BAC PRO Technicien d'usinage

BAC PRO Technicien menuisier-agenceur



# LA VOIE GENERALE



# La voie générale et technologique: la 2<sup>nde</sup> GT

## Objectifs principaux:

- Acquérir une solide culture générale
- Acquérir/renforcer des méthodes de travail
- Préparer et préciser les choix d'orientations pour une classe de 1<sup>ère</sup>

## Elèves concernés:

- Goût pour le travail scolaire et les enseignements théoriques
- Niveaux scolaire en 3<sup>ème</sup> correct
- Viser essentiellement une poursuite d'études dans le supérieur

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRES
Français	4 Heures
Mathématiques	4 Heures
Physique-Chimie	3 Heures
Sciences et vie de la terre	1 Heure 30
Histoire-géographie	3 Heures
LV1-LV2	5 Heures 30
Sciences économiques et sociales	1 Heure 30
Education physique et sportive	2 Heures
Enseignements moral et civique	18 Heures annuelles
Sciences numériques et technologie	1 Heure 30
Accompagnement personnalisé/orientation/heures de vie de classe	A définir selon les établissements

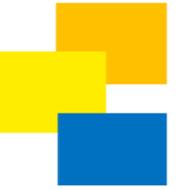
# Les enseignements optionnels

Enseignements généraux	Horaires
1 enseignement général au choix	
Latin ou Grec	3 h
LV3 ( espagnol, italien, .....)	3 h
Arts (musique, théâtre, cinéma,...)	3 h
EPS	3 h
Arts du cirque	6 h
Ecologie agronomie territoires et développement durable	3 h

Enseignements technologiques	Horaires
1 enseignement technologique au choix	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture design	6 h
Hippologie	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
Pratiques professionnelles	3 h
Atelier artistique	72 h / an

Voir les options proposées dans chaque établissement

# La voie générale et technologique: Après la 2<sup>nd</sup>e GT



Voie technologique:

BAC STMG

BAC STAV

BAC ST2S

BAC STHR

BAC STI2D

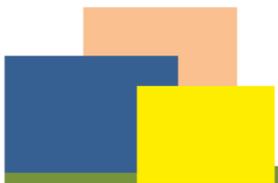
BAC STD2A

BAC STL

BAC TMD

Voie générale:

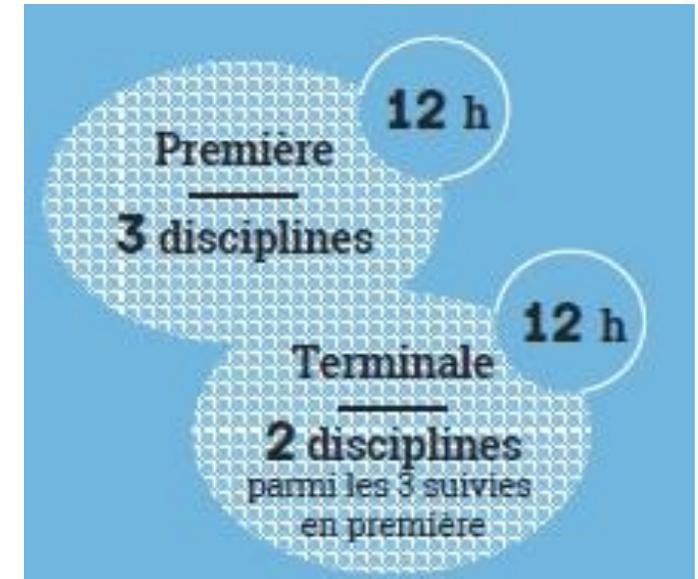
BAC GENERAL



# Bac Général

Tronc commun
Français (en première)
Philosophie (en terminale)
Histoire Géographie
Enseignement moral et civique
Langues Vivantes
EPS
Enseignement scientifique

Disciplines de spécialité
Arts
Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques
Humanités, littérature et philosophie
Langues, littérature et culture étrangères (anglais ou allemand)
Mathématiques
Numériques et sciences informatiques
Sciences et vie de la Terre
Sciences de l'ingénieur
Sciences économiques et sociales
Physique chimie
Langues, littérature et culture de l'antiquité
Biologie-Ecologie



Spécialités proposées au lycée  
Leclerc et lycée du Haut-Barr

Spécialités proposées au lycée  
du Haut-Barr



# CALENDRIER ET PROCÉDURES



# Calendrier de l'orientation



Les grandes étapes de l'année de 3<sup>ème</sup> :

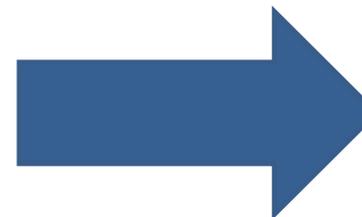
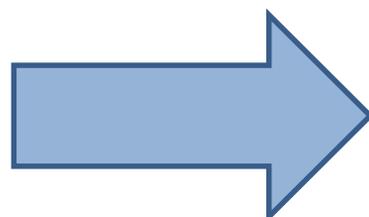
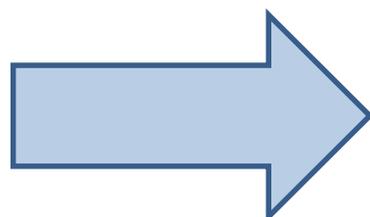
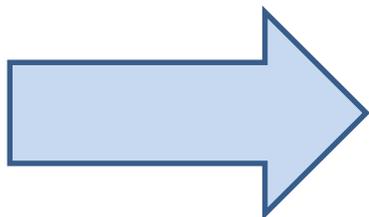
Septembre à  
Décembre

Janvier à  
février

En mars

Avril à mai

Juin



Temps de la  
réflexion et  
du premier  
bilan scolaire

Intentions  
provisoires

1<sup>ère</sup>  
Proposition  
du conseil de  
classe

Choix  
définitifs

Proposition du  
conseil de classe et  
décision  
d'orientation

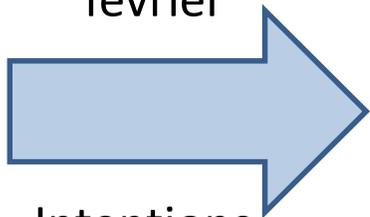
**Fin juin – Début juillet: affectation et inscription**



# Les procédures d'orientation: Intentions provisoires



Janvier à  
février



Intentions  
provisoires

1<sup>ER</sup> SEMESTRE ou 2<sup>E</sup> TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Le passage en :**

*classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)*

2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique

Vous pouvez préciser les enseignements optionnels ou, pour la seconde spécifique, la spécialité :

EO1/spécialité : ..... EO2: .....

2<sup>de</sup> professionnelle

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité ou famille de métiers : .....

1<sup>re</sup> année de CAP

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité : .....

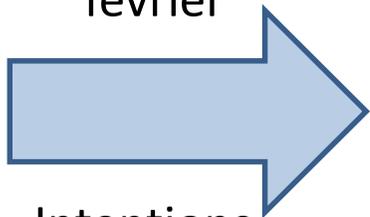
λ

λ



# Les procédures d'orientation: Intentions provisoires

Janvier à  
février



Intentions  
provisoires

## 1<sup>ER</sup> SEMESTRE ou 2<sup>E</sup> TRIMESTRE : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION

*Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille*

### Le passage en :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique  Favorable  Défavorable  Réservé

Enseignements optionnels conseillés - EO1 : ..... EO2 : .....

- 2<sup>de</sup> professionnelle  Favorable  Défavorable  Réservé

Spécialité ou famille de métiers conseillée : .....

- 1<sup>re</sup> année de CAP  Favorable  Défavorable  Réservé

Spécialité conseillée : .....

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :

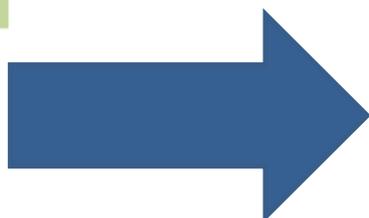
..... Spécialité/EO : .....

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et les recommandations éventuelles :

.....  
.....

# Les procédures d'orientation: choix définitifs

Avril à mai



Choix  
définitifs

2<sup>E</sup> SEMESTRE ou 3<sup>E</sup> TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Choix définitif(s)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

**Le passage en :**

*classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)*

2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique

Vous pouvez préciser les enseignements optionnels (EO) ou, pour la seconde spécifique, la spécialité :

EO1/spécialité : ..... EO2 : .....

2<sup>de</sup> professionnelle

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

Vous pouvez préciser la spécialité ou famille de métiers : .....

1<sup>re</sup> année de CAP

sous statut scolaire

sous statut d'apprenti

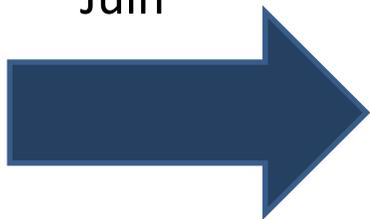
Vous pouvez préciser la spécialité : .....

À ..... le .....

# Les procédures d'orientation: choix définitifs



Juin

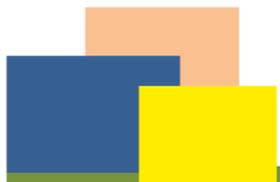


## 2<sup>E</sup> SEMESTRE ou 3<sup>E</sup> TRIMESTRE : PROPOSITION(S) DU CONSEIL DE CLASSE

*Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille*

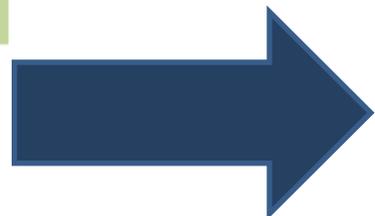
### Le passage en :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique  Oui  Non  
Enseignements conseillés - EO1 : ..... EO2 : .....
- 2<sup>de</sup> professionnelle  Oui  Non  
Spécialité ou famille de métiers conseillée : .....
- 1<sup>re</sup> année de CAP  Oui  Non  
Spécialité conseillée : .....



# Les procédures d'orientation: décision d'orientation

Juin



Décision  
d'orientation

## RÉPONSE DE LA FAMILLE

**Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante** : .....  
Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.

**Nous n'acceptons aucune** des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement

Téléphone : .....avant le .... / .... / .....

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

## La procédures d'affectation



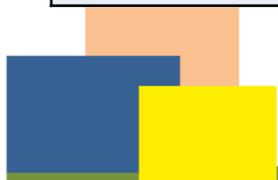
Une décision d'orientation conforme à votre demande **ne signifie pas obtenir automatiquement** une place dans un établissement demandé

Rappel: chaque élève peut effectuer jusqu'à trois vœux de formations.

2 <sup>nd</sup> e GT
Faire au minimum un vœu sur le lycée de secteur
Traitement informatique des demandes avec prise en compte des résultats scolaires et des huit composantes du socle commun

BAC Pro ou CAP en voie scolaire (lycée)
Place limitées selon les sections
Traitement informatique des demandes avec prise en compte des résultats scolaires et des huit composantes du socle commun

BAC Pro ou CAP en Apprentissage
Signer un contrat d'apprentissage
Conseil: faire des vœux « de secours » en lycée professionnel



## En résumé:

### ORIENTATION

#### Concerne les voies de formations

Dialogue entre la famille et l'établissement  
La décision d'orientation (2<sup>nde</sup> GT / 2<sup>nde</sup> PRO / CAP) appartient au chef d'établissement après propositions du conseil de classe

### AFFECTATION

#### Concerne la demande d'admission dans un établissement

Demande d'un ou plusieurs établissements (3 vœux possibles dans l'académie)  
Un vœu= un établissement + une formation  
Une fois affecté, il faut s'inscrire dans l'établissement!

## Cas particuliers

Pour certaines formations, il existe des procédures spécifiques (dossiers, entretiens, immersions, etc.) pour postuler à la formation et/ou obtenir un bonus de points pour l'affectation:

### **Exemples pour la voie générale:**

2<sup>nd</sup>e GT ski et métiers de la montagne

2<sup>nd</sup>e Techniques de la Musique et de la Danse

2<sup>nd</sup>e GT de l'enseignement agricole

### **Exemples pour la voie professionnelle en lycée professionnel:**

BAC Pro métiers de la sécurité

BAC Pro prothésiste dentaire

### **Autre exemple**

Certaines sections sportives

## Pour élaborer son projet d'orientation post-3<sup>ème</sup>:

### Prendre en compte les déterminants de l'orientation:

- Intérêts, aspirations, ...
- Mobilité, contraintes financières
- Motivation
- Avis des parents
- Les résultats scolaires
- Les procédures d'orientation et d'affectation

### Personnes ressources:

- Famille, amis, réseau
- Professionnels (ex: maitre de stage)
- Equipe du collège (CE, PP, PSY EN,...)
- Equipe des lycées et CFA (Portes ouvertes/immersion)



## Ressources:

Métiers et Formations : <http://www.onisep.fr/> ; <https://www.cidj.com/>

Immersion dans les filières (en lycée professionnel): selon le calendrier proposé par les lycées.

Portes ouvertes des lycées et CFA entre février et mars : <https://www.ac-strasbourg.fr/> (Pas encore mis à jour)

Pour l'apprentissage (informations, aide pour la recherche d'employeurs) : se rapprocher des CFA ou des chambres consulaires selon le domaine/diplôme visé: <http://www.apprentissage-grandest.fr>

<b>Chambre des Métiers d'Alsace (CMA)</b>	<b>Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)</b>	<b>Chambre d'Agriculture (CA)</b>
Espace Européen de l'Entreprise 30, avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM Tél. : 03 88 19 79 79 <a href="http://www.cm-alsace.fr/">www.cm-alsace.fr/</a>	CCI Info Services 10 place Gutenberg 67000 Strasbourg Tél. : 03 90 20 67 68 <a href="http://www.alsace-eurometropole.cci.fr/">www.alsace-eurometropole.cci.fr/</a>	Chambre d'Agriculture d'Alsace 2, rue de Rome 67300 Strasbourg Tél. : 03 88 19 17 17 <a href="http://www.alsace.chambagri.fr/">www.alsace.chambagri.fr/</a>

**Possibilité de faire des stages pendant les vacances scolaires avec une convention des chambres consulaires**